

TEAMGYM – Lettre FFGym N°2 – Janvier 2025

Quotas de qualifications : Les quotas de qualification sont définis par la CNS comme suit :

- **Filière Fédérale** : Cf. Note d'information N°1 – Janvier 2025
- **Filière Performance** :

Toutes les équipes atteignant un total supérieur ou égal à 47 points lors de la compétition régionale (ou regroupement) seront qualifiées d'office.

Suivant la capacité d'accueil par catégorie, des équipes pourront être repêchées selon le classement vertical.